

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants	<i>Conseillers présents : 75</i> <i>Dont suppléant(s) : 1</i> <i>Pouvoirs : 17</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 25</i> <i>Absent(s) : 9</i>
---	--	---

Date de convocation : 6 décembre 2016

Vote(s) pour : 92  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du Lundi 12 décembre 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n° 2016-12-12-CC-1 :

**Installation d'un nouveau Conseiller communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Patrick GERUM et d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant en remplacement de Monsieur Pascal LINHART.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Electoral et notamment son article L. 273-12 I,  
VU le courrier de Monsieur Patrick GERUM, Maire de Chesny, en date du 26 septembre 2016 adressant à Monsieur le Président sa démission du mandat de Conseiller communautaire avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2016,

CONSIDERANT qu'en cas de cessation du mandat d'un Conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du Conseil Municipal n'exerçant pas de mandat de Conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

CONSIDERANT que le mandat de Conseiller communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Patrick GERUM, démissionnaire, échoit donc de manière automatique à Monsieur Pascal LINHART, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Chesny,

VU le courrier de Monsieur Pascal LINHART, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Chesny, en date du 7 novembre 2016 adressant à Monsieur le Président sa démission du mandat de Conseiller communautaire en remplacement de Monsieur Patrick GERUM,

CONSIDERANT qu'en suivant l'ordre du tableau municipal, il convient donc de procéder au remplacement de Monsieur Patrick GERUM en qualité de Conseiller communautaire titulaire par Monsieur Pascal HUBER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, et de procéder au remplacement de Monsieur Pascal LINHART, actuel Conseiller communautaire suppléant, par Madame Isabelle BARIC, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

DECLARE Monsieur Pascal HUBER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de Chesny, installé dans ses fonctions de Conseiller communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Patrick GERUM,

DECLARE Madame Isabelle BARIC, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Chesny, installée dans ses fonctions de Conseiller communautaire suppléant en remplacement de Monsieur Pascal LINHART.

Pour extrait conforme  
Metz, le 13 décembre 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 12 décembre 2016.</i>		Contrôle de légalité
X <b>Point 1</b> – Installation d'un nouveau Conseiller communautaire titulaire en remplacement de Monsieur GERUM et d'un nouveau Conseiller communautaire suppléant en remplacement de Monsieur LINHART.	1	
X <b>Point 2</b> – Election d'un membre du Bureau. <i>Annexe : Signature des élus.</i>	1	
X <b>Point 3.1</b> – Remplacement de Monsieur GERUM au SCoTAM.	1	
X <b>Point 3.2</b> – Remplacement de Monsieur GERUM au CA de la Régie HAGANIS.	1	
X <b>Point 3.3</b> – Désignation d'un représentant de MM au CA de la SAEML Metz Technopôle en remplacement de Monsieur MARCHAL.	1	
X <b>Point 3.4</b> – Désignation dans diverses Commissions d'étude thématiques.	1	
X <b>Point 3.5</b> – Désignation d'un représentant de MM au CA de la Mission Locale du Pays Messin en remplacement de Madame AGUASCA.	1	
X <b>Point 4.1</b> – Décision Modificative 3-2016. Autorisations de Programme – vote, abondement, prolongation des durées de vie et ajustement des échéanciers de crédits de paiements.	1	
X <b>Point 4.2</b> – Décision Modificative 3-2016 : - Annexe : DM2 - Budget Principal. - Annexe : DM2 – Budget annexe "Déchèteries". - Annexe : DM2 – Budget annexe "OM Déchets ex-VSP". - Annexe : DM2 – Budget annexe "Transports Publics". - Annexe : DM2 - Budget annexe "Zones en régie".	1 1 1 1 1 1	
X <b>Point 4.3</b> – Subventions et opérations comptables entre le budget principal et les budgets annexes – année 2016.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b>		
X <b>10 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.</b>		

Fait à Metz, le 13 décembre 2016  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL